



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

S'LO

ID : 059-215903832-20250515-DEL\_25\_34-DE

## Procès-verbal de désaffection

### De bâtiments communaux





République Française  
Ville de MARLY

### **Procès-verbal de désaffectation de bâtiments communaux**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai 2025, à neuf heures,

**Nous**, Blanchart Christophe, Chef de Pôle sûreté & citoyenneté, dument assermenté et accompagné de Juliette Labre, responsable du service Urbanisme ;

Dans le cadre de la procédure relative au constat de désaffectation des biens immobiliers destinés à la cession pour la réalisation du projet immobilier du groupe Pichet.

**Vu** la délibération du 13 décembre 2022 précisant que le Conseil Municipal constaterait la désaffectation de ces biens lorsque celle-ci serait effective, ce qui a été constaté puis conforté par Procès-Verbal.

**Vu** la délibération DEL-22-82 du 13 décembre 2022 relative à la cession des biens a permis la signature d'une promesse de vente le 19 décembre 2022.

**Vu** la demande de délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2025, prononçant la désaffectation du bâtiment communal sis avenue Henri Barbusse et place Gabriel Péri,

**Conformément** aux dispositions de l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, sommes transportés sur les lieux afin de constater la désaffectation effective desdits bâtiments :

OB

N° parcelle	Adresse	Fonction	parcelle en m <sup>2</sup>	cédée en m <sup>2</sup>
B 5730	Av Henri Barbusse	Anciennes serres municipales	1 339	1339
B 5486	112 av Henri Barbusse	Ecole maternelle, anciens logements de fonction	6 165	1639
B 5485	110 av Henri Barbusse	Ecole maternelle	1 105	1105
B 5962	108 av Henri Barbusse	Foncier école non bâti	983	983
B 349	Place Gabriel Peri	Foncier école non bâti	25	25
B 5470	Place Gabriel Peri	Salle des mariages	270	250
Non cadastré	Place Gabriel Peri		Non renseigné	205

Après avoir procédé à la visite des locaux, nous avons constaté que les bâtiments sus nommés :

- Ne sont plus affectés à un service public communal depuis le lundi 12 mai 2025.
- Sont désormais libres de toute occupation liée à l'exercice d'un service public.
- Ne font plus l'objet d'aucune utilisation par les services municipaux ou les usagers.

En conséquence, nous dressons le présent procès-verbal de désaffectation, qui sera transmis :

À Monsieur le Maire de la ville de Marly,  
Aux services administratifs compétents,  
Pour être annexé à l'acte de déclassement du bien.  
Pour être annexé à la délibération de désaffectation.

Fait à Marly, le lundi 12 mai 2025.



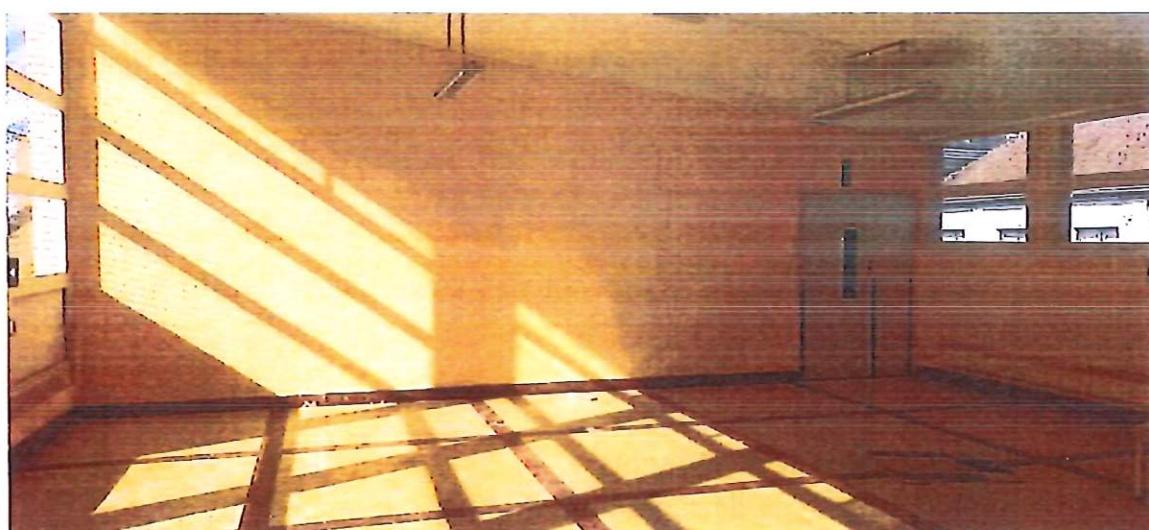
#### Mentions légales

Ce document est établi conformément aux articles L. 2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques. Les données sont conservées selon la politique de gestion documentaire de la collectivité.

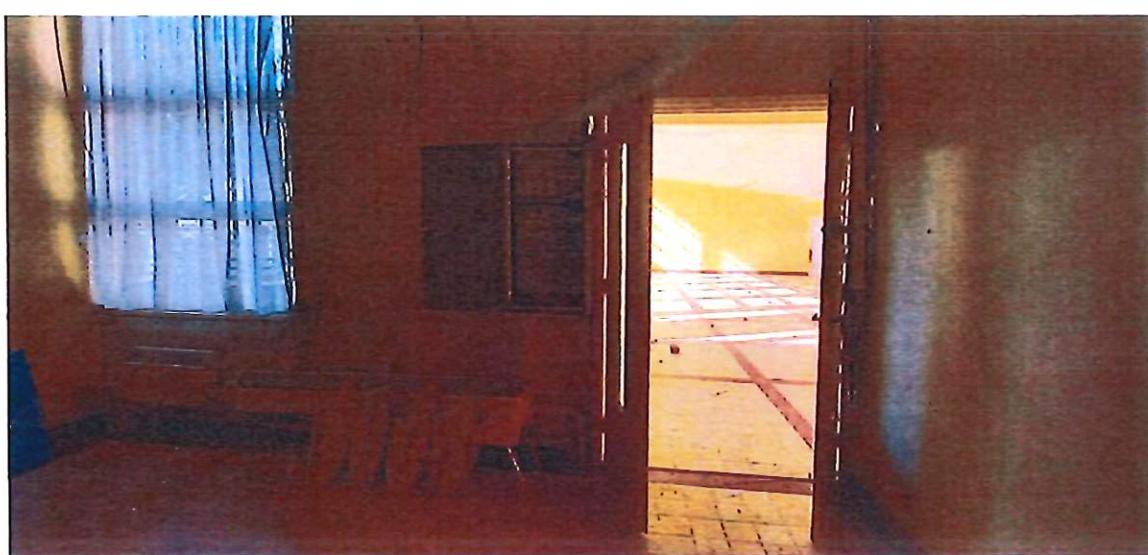
## Annexe : planches photographiques prises en date du 12 mai 2025

Anciens locaux de l'école Jules Henri Lengrand

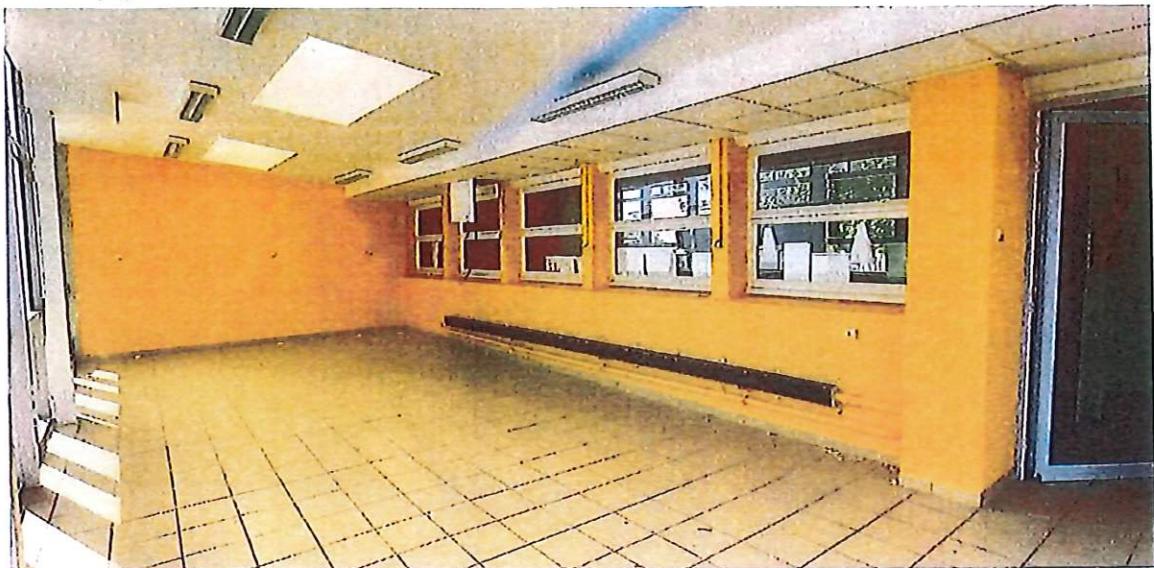
Hall d'accueil et d'entrée :



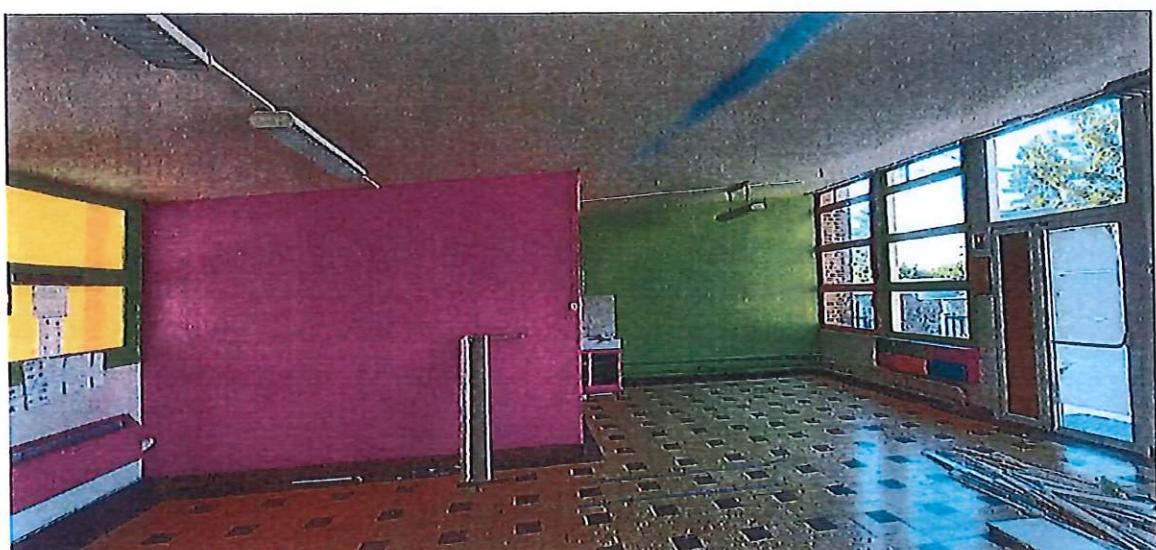
Bureau administratif :



Salle de psychomotricité



Salles de classe



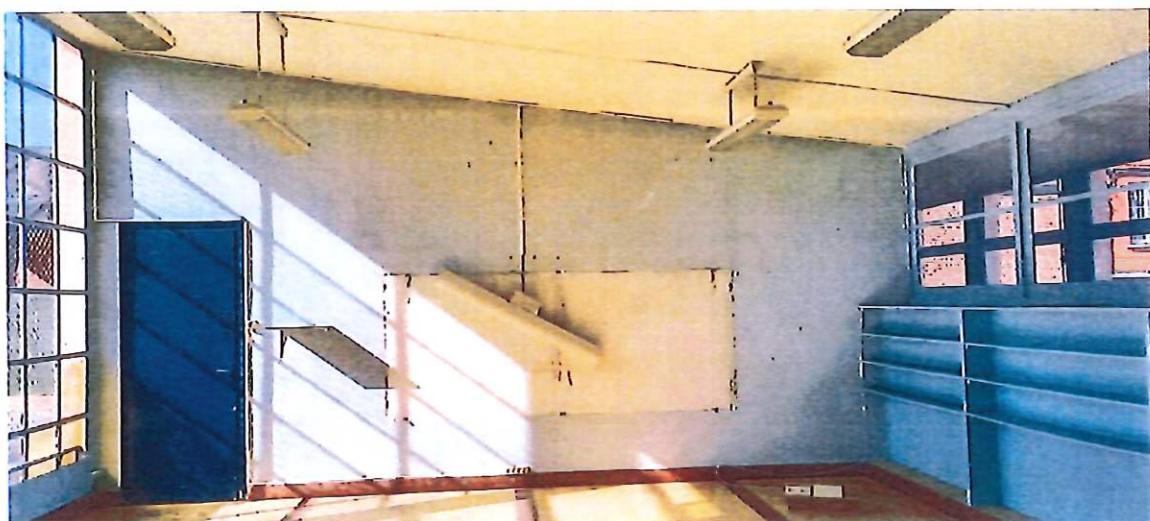
Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 059-215903832-20250515-DEL\_25\_34-DE

S<sup>2</sup>LOW



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

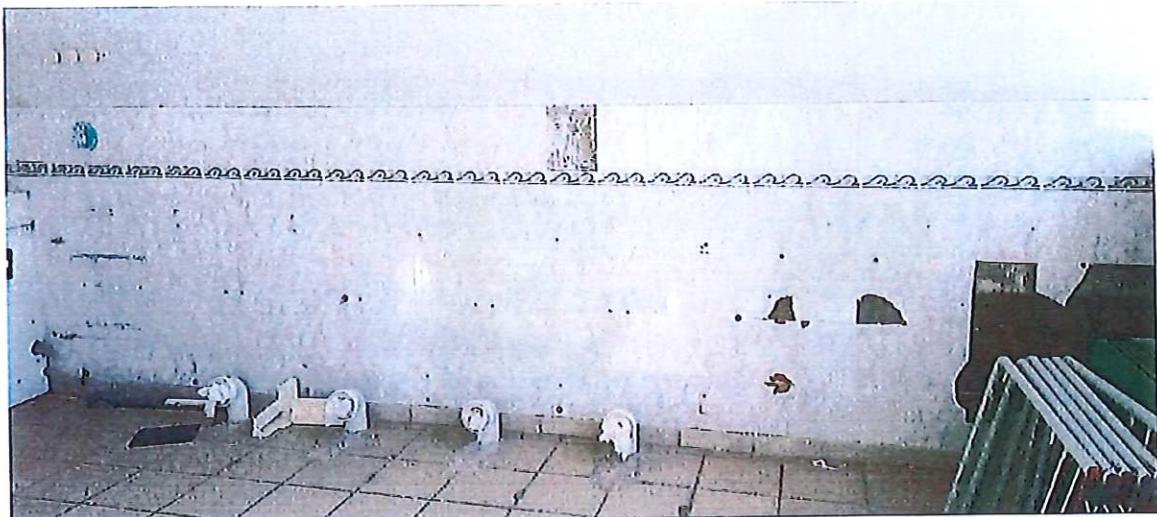
Publié le 05/06/2025

SLOW

ID : 059-215903832-20250515-DEL\_25\_34-DE



Sanitaires



### Ancienne salle du conseil

Extérieurs :

